

### Fiche de données de sécurité conformément à 1907/2006 (REACH) et 1272/2008 (CLP)

Entreprise :	GV2 VEDA FRANCE
Appellation commerciale :	Mastic
Date de création :	Avril 2022
<b>1. Identification du produit et de la société</b>	
Appellation commerciale :	Mastic VEDAFEU SFR
Utilisation du produit :	Mastic pour les applications techniques
Adresse de l'entreprise :	GV2 VEDA FRANCE 20 allée des Érables 93420 VILLEPINTE FRANCE Telephone : +33 1 48 61 70 80 Fax : +33 1 48 61 70 81 E-mail: <a href="mailto:contact@vedafrance.com">contact@vedafrance.com</a>
<b>2. Identification des dangers</b>	
Classification de la substance :	Le produit n'est pas classé comme dangereux selon le règlement CLP (CE) n° 1272/2008.
Éléments d'étiquetage : Règlement CLP (CE) n° 1272/2008 :	
- Mentions de danger :	Non-applicable
- Mises en garde :	Tenir hors de portée des enfants
- Informations complémentaires :	EUH208 : Contient une masse de réaction de : 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin- 3-one [EC no. 247-500-7] et 2-méthyl-2H -isothiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1). Peut provoquer une réaction allergique.
Autres dangers :	Le produit ne répond pas aux critères PBT/vPvB.
<b>3. Composition, indication sur les composants</b>	
Substance :	Non-applicable
Mélange :	
- Décomposition chimique :	Dispersion aqueuse de copolymère acrylique.
- Composants :	Aucune des substances contenues dans le mélange n'est supérieure aux valeurs fixées à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006

### Fiche de données de sécurité conformément à 1907/2006 (REACH) et 1272/2008 (CLP)

<b>4. Premiers secours</b>	
Description des mesures de premiers secours :	Consultez un médecin en cas de malaise en montrant la fiche de données de sécurité du produit.
- En cas d'inhalation :	En cas de symptômes, déplacez la personne concernée à l'air frais.
- En cas de contact avec la peau :	En cas de contact, il est recommandé de nettoyer soigneusement la zone affectée avec de l'eau et du savon neutre. En cas d'altération de la peau (picotements, rougeurs, éruptions cutanées, cloques,...), consulter un médecin avec cette fiche de données de sécurité.
- En cas de contact avec les yeux :	Rincer à l'eau jusqu'à élimination du produit. En cas de problème, consulter un médecin en montrant la fiche de données de sécurité du produit.
- En cas d'inhalation et d'ingestion :	En cas de consommation en grande quantité, il est recommandé de demander une assistance médicale.
Les symptômes et les effets les plus importants, à la fois aigus et retardés :	Les effets aigus et retardés sont indiqués dans les sections 2 et 11.
Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaires :	Non-applicable
<b>5. Mesures de lutte contre l'incendie</b>	
Moyens d'extinction :	Faible risque d'incendie dû aux caractéristiques d'inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation. Dans le cas d'une combustion soutenue résultant d'une manipulation, d'un stockage ou d'une utilisation inappropriés, tout type d'agent extincteur peut être utilisé (poudre ABC, eau, etc.).
Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :	En raison de sa nature ininflammable, le produit ne présente pas de risque d'incendie dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation.
Conseil aux pompiers :	Selon l'ampleur de l'incendie, il peut être nécessaire d'utiliser des vêtements de protection complets et un appareil respiratoire autonome (ARA). Un minimum d'installations et d'équipements d'urgence doivent être disponibles (couvertures anti-feu, trousse de premiers secours portable, ...) conformément à la directive 89/654/CE.
Dispositions supplémentaires :	Agissez conformément au plan d'urgence interne et aux fiches d'information sur les mesures à prendre après un accident ou d'autres urgences. Éliminez toutes les sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les récipients et réservoirs de stockage des produits susceptibles de combustion, d'explosion par suite de températures élevées. Éviter le déversement des produits utilisés pour éteindre l'incendie dans un milieu aqueux.



### Fiche de données de sécurité conformément à 1907/2006 (REACH) et 1272/2008 (CLP)

<b>6. Mesures en cas de déversement accidentel</b>	
Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :	Isoler les fuites à condition qu'il n'y ait pas de risque supplémentaire pour les personnes effectuant cette tâche.
Précautions pour l'environnement :	Ce produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Conserver le produit à l'écart des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.
Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage :	Il est recommandé d'absorber le déversement avec du sable ou un absorbant inerte et de le déplacer dans un endroit sûr. Ne pas absorber dans de la sciure de bois ou tout autre absorbant combustible. Pour toute question relative à l'élimination, consulter la section 13
Référence à d'autres sections :	Voir les sections 8 et 13.
<b>7. Manipulation et stockage</b>	
<b><u>Pour une manipulation sûre</u></b>	
- Précautions à prendre pour une manipulation sûre :	Se conformer à la législation en vigueur concernant la prévention des risques industriels. Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Contrôler les déversements et les résidus, en les détruisant avec des méthodes sûres (section 6). Éviter les fuites du récipient. Maintenir l'ordre et la propreté dans les lieux où sont utilisés les produits dangereux.
- Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions :	Il est recommandé de transférer à une vitesse lente pour éviter la création de charges électrostatiques qui pourraient affecter les produits inflammables. Consultez la section 10 pour connaître les conditions et les matériaux à éviter.
- Recommandations techniques pour prévenir les risques ergonomiques et toxicologiques.	Ne pas manger ou boire pendant le processus, se laver les mains ensuite avec des produits de nettoyage appropriés.
- Recommandations techniques pour prévenir les risques environnementaux :	Il n'est pas nécessaire de prendre des mesures spéciales pour prévenir les risques environnementaux.
<b><u>Pour un stockage sûr</u></b>	
- Mesures techniques pour le stockage :	
- Temp. minimale :	5°C
- Temp. maximale :	35°C
- Durée maximale :	18 mois
- Conditions générales de stockage :	Évitez les sources de chaleur, les radiations, l'électricité statique et le contact avec les aliments.
- Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) :	A l'exception des instructions déjà spécifiées, il n'est pas nécessaire de fournir des recommandations particulières concernant l'utilisation de ce produit.

### Fiche de données de sécurité conformément à 1907/2006 (REACH) et 1272/2008 (CLP)



#### 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Paramètres de contrôle :	Substances dont les limites d'exposition professionnelle doivent être contrôlées sur le lieu de travail. Il n'y a pas de limites d'exposition professionnelle pour les substances contenues dans le produit.
- DNEL (Travailleurs) :	Non-applicable
- DNEL (Population générale) :	Non-applicable
- PNEC :	Non-applicable
Contrôle de l'exposition :	
- Mesures générales de sécurité et d'hygiène sur le lieu de travail :	Comme mesure préventive, il est recommandé d'utiliser un équipement de protection individuelle de base, avec le <<marquage CE>> correspondant, conformément à la directive 89/686/CE.
- Protection respiratoire :	L'utilisation d'un équipement de protection sera nécessaire si un brouillard se forme ou si les limites d'exposition professionnelle sont dépassées.
- Protection spécifique pour les mains :	





Pictogramme	EPP	Étiquetage	Norme CEN	Remarques
 Protection obligatoire des mains	Gants de protection contre les risques mineurs			Remplacez les gants en cas de signe d'endommagement. En cas d'exposition prolongée au produit pour les utilisateurs professionnels/industriels, nous recommandons l'utilisation de gants CE III conformes aux normes EN 420 et EN 374.

Le produit étant un mélange de plusieurs substances, la résistance du matériau du gant ne peut être prédite à l'avance avec une fiabilité totale et doit donc être vérifiée avant l'application.

#### - Protection oculaire et faciale :

Pictogramme	EPP	Étiquetage	Norme CEN	Remarques
 Protection obligatoire du visage	Verres panoramiques contre les éclaboussures/projections.		EN 166:2001 EN ISO 4007:2012	Nettoyer quotidiennement et désinfecter périodiquement selon les instructions du fabricant.

#### - Vêtements de travail

Pictogramme	EPP	Étiquetage	Norme CEN	Remarques
 Protection obligatoire du corps	Vêtement de travail			Remplacez-les avant tout signe de détérioration. Pour les périodes d'exposition prolongée au produit pour les utilisateurs professionnels/industriels, la norme CE III est recommandée, conformément aux normes EN ISO 6529:2001, EN ISO 6530:2005, EN ISO 13688:2013, EN 464:1994.
 Protection obligatoire des pieds	Chaussures de travail antidérapantes		EN ISO 20347:2012	Remplacez-les avant tout signe de détérioration. Pour les périodes d'exposition prolongée au produit pour les utilisateurs professionnels/industriels, la norme CE III est recommandée, conformément aux normes EN ISO 20345 et EN 13832-1.

- Mesures d'urgence supplémentaires : Il n'est pas nécessaire de prendre des mesures d'urgence supplémentaires.

### Fiche de données de sécurité conformément à 1907/2006 (REACH) et 1272/2008 (CLP)

#### 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Contrôle de l'exposition de l'environnement :	Conformément à la législation communautaire en matière de protection de l'environnement, il est recommandé d'éviter tout déversement dans l'environnement du produit et de son récipient.
Composés organiques volatils :	En ce qui concerne la directive 2010/75/EU, ce produit présente les caractéristiques suivantes :
- C.O.V. (approvisionnement) :	0% poids
- Densité des C.O.V. à 20 °C :	0kg/m <sup>3</sup> (0 g/L)
- Nombre moyen de carbone :	Non-applicable
- Poids moléculaire moyen :	Non-applicable

#### 9. Propriétés physiques et chimiques

##### Aspect :

- Etat physique à 20°C :	Liquide
- Apparence :	Pâte
- Couleur :	Crème
- Odeur :	Doux
- Seuil olfactif :	Non-applicable*

##### Volatilité :

- Point d'ébullition à la pression atmosphérique :	Non-applicable*
- Pression de vapeur à 50 °C :	69,89 (9,32 kPa)
- Taux d'évaporation à 20 °C :	Non-applicable*

##### Description du produit :

- Densité à 20 °C :	Non-applicable*
- Densité relative à 20 °C :	1,6
- Viscosité dynamique à 20 °C :	Non-applicable*
- Viscosité cinématique à 20 °C :	Non-applicable*
- Viscosité cinématique à 40 °C :	> 20,5 cSt
- Concentration :	Non-applicable*
- pH :	Non-applicable*
- Densité de vapeur à 20 °C :	Non-applicable*
- Coefficient de partage n-octanol/eau 20 °C :	Non-applicable*
- Solubilité dans l'eau à 20 °C :	Non-applicable*
- Propriétés de solubilité :	Non-applicable*
- Température de décomposition :	Non-applicable*
- Point de fusion/point de congélation :	Non-applicable*
- Propriétés explosives :	Non-applicable*
- Propriétés oxydantes :	Non-applicable*

### Fiche de données de sécurité conformément à 1907/2006 (REACH) et 1272/2008 (CLP)

#### 9. Propriétés physiques et chimiques

##### Inflammabilité :

- Point d'éclair :	Ininflammable (>60 °C)
- Inflammabilité (solide, gaz) :	Non-applicable*
- Température d'auto-inflammation :	Non-applicable*
- Limite inférieure d'inflammabilité :	Non-applicable*
- Limite supérieure d'inflammabilité :	Non-applicable*

##### Explosif :

Limite inférieure d'explosivité :	Non-applicable*
Limite supérieure d'explosivité :	Non-applicable*
Limite supérieure d'explosivité :	Non-applicable*

##### Autres informations :

Tension superficielle à 20 °C :	Non-applicable*
Indice de réfraction :	Non-applicable*

\*Non pertinent en raison de la nature du produit, ne fournissant pas d'informations sur les propriétés

#### 10. Stabilité et réactivité

Réactivité :	Aucune réaction dangereuse n'est attendue car le produit est stable dans les conditions de stockage recommandées. Voir la section 7
Stabilité chimique :	Chimiquement stable dans les conditions de stockage, de manipulation et d'utilisation.
Possibilité de réactions dangereuses :	Dans les conditions spécifiées, des réactions dangereuses conduisant à des températures ou des pressions excessives ne sont pas attendues.
Conditions à éviter :	Applicable pour la manipulation et le stockage à température ambiante :

Chocs et frictions	Contact avec l'air	Augmentation de la température	Lumière du soleil	Humidité
Non-applicable	Non-applicable	Non-applicable	Non-applicable	Non-applicable

##### Matériaux incompatibles

Acides	Eau	Matières oxydantes	Matières combustibles	Autres
Éviter les acides forts	Non-applicable	Non-applicable	Non-applicable	Évitez les alcalis ou les bases fortes

Produits de décomposition dangereux :	En fonction des conditions de décomposition, des mélanges complexes de substances chimiques peuvent être libérés : dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), monoxyde de carbone et autres composés organiques.
---------------------------------------	--

### Fiche de données de sécurité conformément à 1907/2006 (REACH) et 1272/2008 (CLP)

#### 11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques : DL50 orale > 2000 mg/kg (rat)

Les conséquences dangereuses pour la santé :

En cas d'exposition répétée, prolongée ou à des concentrations supérieures aux limites d'exposition professionnelle recommandées, des effets néfastes sur la santé peuvent se produire, en fonction du mode d'exposition.

- Ingestion (effet aigu) :

- Toxicité aiguë :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Corrosivité/Irritabilité :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Inhalation (effet aigu) :

- Toxicité aiguë :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Corrosivité/Irritabilité :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Contact avec la peau et les yeux (effet aigu) :

- Contact avec la peau :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Contact avec les yeux :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction) :

- Cancérogénicité :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
CIRC : Dioxyde de silicium (RCS < 1%) (3)

- Mutagénicité :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité pour la reproduction :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Respiratoire :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cutané :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition unique :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Peau :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Risque d'aspiration :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations :

Non-applicable

Informations spécifiques sur la toxicologie des substances :

Non disponible

Estimation de la toxicité aiguë (mélange ATE) :

mélange ATE		Ingrédient(s) de toxicité inconnue
Oral	> 2000 mg/kg (Méthode de calcul)	Non-applicable
Dermique	> 2000 mg/kg (Méthode de calcul)	Non-applicable
Inhalation	> 20 mg/L (4 h) (Méthode de calcul)	Non-applicable

### Fiche de données de sécurité conformément à 1907/2006 (REACH) et 1272/2008 (CLP)

#### 12. Informations sur l'environnement

Les informations expérimentales relatives aux propriétés éco-toxicologiques du produit lui-même ne sont pas disponibles.

- Toxicité : Non disponible
- Persistance et dégradabilité : Non disponible
- Potentiel de bioaccumulation : Non disponible
- Mobilité dans le sol : Non disponible
- Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Le produit ne répond pas aux critères PBT/vPvB
- Autres effets indésirables : Non décrit

#### 13. Considérations relatives à l'élimination

- Méthodes de traitement des déchets :

Code	Description	Classe de déchets (règlement (UE) n° 1357/2014).
08 04 10	déchets d'adhésifs et de produits d'étanchéité autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09	Non dangereux

- Type de déchets (Règlement (UE) n° 1357/2014) : Non-applicable
- Gestion des déchets (élimination et évaluation) : Consulter le gestionnaire agréé du service des déchets sur les opérations d'évaluation et d'élimination conformément à l'annexe 1 et à l'annexe 2 (directive 2008/98/CE). Comme sous 15 01 (2014/955/CE) du code et dans le cas où le récipient a été en contact direct avec le produit, il sera traité de la même manière que le produit réel. Sinon, il sera traité comme un résidu non dangereux. Nous ne recommandons pas l'élimination dans les égouts.
- Réglementation relative à la gestion des déchets : Conformément à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), les dispositions communautaires ou étatiques relatives à la gestion des déchets sont indiquées.  
Législation communautaire : Directive 2008/98/CE, 2014/955/UE, Règlement (UE) n° 1357/2014

#### 14. Informations sur les transports

- Transport de marchandises dangereuses par voie terrestre : En ce qui concerne l'ADR 2017 et le RID 2017
- Numéro ONU : Non-applicable
- Nom d'expédition propre à l'ONU : Non-applicable
- Classe(s) de danger pour le transport : Non-applicable

### Fiche de données de sécurité conformément à 1907/2006 (REACH) et 1272/2008 (CLP)

#### 14. Informations sur les transports

Classe(s) de danger pour le transport :	Non-applicable
Étiquettes :	Non-applicable
Groupe d'emballage :	Non-applicable
Dangers pour l'environnement :	Non
Précautions particulières pour l'utilisateur	
- Réglementations spéciales :	Non-applicable
- Code de restriction en tunnels :	Non-applicable
- Propriétés physico-chimiques :	Voir section 9
- Quantités limitées :	Non-applicable
Transport en vrac :	Non-applicable

#### 15. Informations réglementaires

Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange :

Règlement (CE) n° 528/2012 : contient un conservateur pour protéger les propriétés initiales de l'article traité. Contient du Bronopol (DCI), masse de réaction de : 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [CE n° 247-500-7] et 2-méthyl-2H -isothiazol-3-one [CE n° 220-239-6] (3:1), Tétrahydro-1,3,4,6-tétrakis(hydroxyméthyl)imidazo [4,5-d]imidazole-2,5(1H,3H)-dione, Bronopol (DCI)

Substances candidates à l'autorisation en vertu du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) :

Non-applicable

Substances incluses dans l'annexe XIV de REACH («Liste d'autorisation») et date d'expiration :

Non-applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009, relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone :

Non-applicable

Article 95, RÈGLEMENT (UE) No 528/2012 :

Sans objet

RÈGLEMENT (UE) n° 649/2012, relatif à l'importation et à l'exportation de produits chimiques dangereux :

Non-applicable

Limitations à la commercialisation et à l'utilisation de certaines substances et mélanges dangereux (Annexe XVII REACH, etc) :

Non-applicable

### Fiche de données de sécurité conformément à 1907/2006 (REACH) et 1272/2008 (CLP)

#### 15. Informations réglementaires

Dispositions spécifiques en matière de protection des personnes ou de l'environnement : Il est recommandé d'utiliser les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité comme base pour réaliser des évaluations des risques spécifiques au lieu de travail afin d'établir les mesures de prévention des risques nécessaires pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination de ce produit.

Autre législation : Le produit pourrait être affecté par la législation sectorielle.

Évaluation de la sécurité chimique : Le fournisseur n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

#### 16. Autres informations

Législation relative aux fiches de données de sécurité : Cette fiche de données de sécurité a été conçue conformément à l'ANNEXE II-Guide pour l'établissement des fiches de données de sécurité du règlement (CE) n° 1907/2006 (règlement (CE) n° 2015/830).

Modifications relatives à la précédente fiche de données de sécurité qui concerne les modalités de gestion des risques : Non-applicable

Phrases législatives mentionnées à l'article 3 : Les phrases indiquées ne se réfèrent pas au produit lui-même ; elles sont présentes uniquement à titre informatif et font référence aux différents composants qui apparaissent dans la section 3.

Règlement CLP (CE) n° 1272/2008 : Non-applicable

Procédure de classification : Non-applicable

Conseils relatifs à la formation : Une formation minimale est recommandée afin de prévenir les risques industriels pour le personnel utilisant ce produit et de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité, ainsi que de l'étiquette du produit.

### Fiche de données de sécurité conformément à 1907/2006 (REACH) et 1272/2008 (CLP)

#### 16. Autres informations

Principales sources bibliographiques :

<http://echa.europa.eu>

<http://eur-lex.europa.eu>

Abréviations et acronymes :

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA : Association internationale du transport aérien

OACI : Organisation de l'aviation civile internationale

DCO : Demande chimique en oxygène

DBO5 : Demande biochimique en oxygène sur 5 jours

BCF : Facteur de bioconcentration

LD50 : Dose létale 50

CL50 : Concentration létale 50

CE50 : Concentration effective 50

Log-POW : Coefficient de partage octanol-eau

Koc : Coefficient de partage du carbone organique